

L'argent était la moindre chose à ses yeux, et, comme don César, il eût rougi de ramasser les louis d'or échappés de ses chaussures. Puis, quand il n'avait plus rien, quand les doublures de sa bourse s'entre-touchaient, Clavé rentrait philosophiquement dans la chambre, fermait sa porte, et, poète résigné, il se mettait à chanter ses mélancolies, ou bien encore il reprenait le cours de ses aventures amoureuses : c'est probablement dans un de ces moments qu'il rencontra les deux Marie.

Clavé a eu quelques duels dont les femmes étaient toujours l'objet, et qui lui ont laissé une balle au bras gauche. A la moindre offense la rougeur lui montait au visage et il en demandait raison. Ses amis, qui professaient beaucoup d'estime pour son caractère, raillaient souvent chez lui ses prétentions chevaleresques et ses allures espagnoles. Avec eux il entendait la raillerie et il s'associait de bon cœur aux moqueries innocentes qu'un faisait de sa personne.

Tous l'avaient surnommé, par plaisanterie, le petit Richelieu. Nul en effet ne portait mieux que lui les airs de gentilhomme; il aurait volontiers, comme son patron supposé, fait laver ses louis d'or à l'eau de rose avant d'y mettre la main. Dévoué de cœur à tous ceux qui l'aimaient, il poussait leurs querelles aussi vite qu'eux et soutenait leur cause de sa parole d'abord et de l'épée au besoin.

Il avait eu pour maîtresse une jeune fille pauvre et presque orpheline. Celle-ci ayant trouvé l'occasion d'une union plus favorable, Clavé lui facilita les moyens de se marier, en lui donnant une petite dot qui mit sa bourse à sec pour longtemps, mais qui lui donna au moins le mérite d'avoir accompli un devoir.

Après avoir, jusqu'à vingt cinq ans, dépensé sans profit son argent et sa jeunesse, Clavé songea qu'il avait fait de bonnes études classiques, qu'il pouvait être un esprit sérieux, et se déterminait à mieux vivre. L'occasion de fonder un établissement en Afrique lui fut offerte; il l'accueillit avec empressement. Plus d'une larme fut versée en secret; mais Clavé partit tout d'un coup, sans en prendre aucun souci. Après un assez court séjour en Afrique, il fut obligé de revenir en France; les Arabes, envahissant la plaine, avaient détruit l'établissement du jeune colon. Il arriva à Paris au mois de janvier dernier.

C'est alors qu'il apprit l'accusation d'empoisonnement dirigée contre madame Laffarge. Cette nouvelle l'affligea profondément; mais il n'en prit pas moins son plaisir comme auparavant: c'était l'époque des bals masqués; il les courut comme à son habitude; puis, au mois de février, son beau-frère, M. Lalayetta, riche négociant

mexicain, offrit à Clavé une importante position dans sa maison de commerce au Mexique. Clavé accepta et partit avec son père et son beau-frère.

En quittant la France il a laissé quelques souvenirs littéraires: un volume de poésies et quelques articles publiés dans la *Revue Européenne*, et non point dans la *Revue des deux-Mondes*, comme on l'a dit par erreur à l'audience; et de ces articles, ayant pour titre: *Chasses aux ours dans mes montagnes*, fut surtout remarqué. Il avait aussi étudié les chants populaires des Pyrénées, et se proposait de les publier recueillis en un volume.

Comme on le voit, il y avait du bon et du mauvais chez ce jeune homme, mais du bon surtout. C'était une tête brûlée, une imagination emportée, mais avant tout c'était un cœur honnête, et peut-être l'homme le plus délicat de France sur la question du point d'honneur.

Nous pouvons assurer, d'après l'humeur cavalière que nous connaissons à Félix Clavé, qu'à la nouvelle du procès Laffarge il aura quitté le Mexique pour venir en France prendre lui-même le soin de son honneur.

CONDITIONS.

LE COIN DU FEU est publié une fois par semaine, le Samedi.

Le prix de l'abonnement est de DEUX PIASTRES par année, payable d'avance par semestres, non compris les frais de poste, qui sont de quatre chelins par année.

Ceux qui ne se sont pas conformés à la condition du paiement d'avance, auront 2s. 6d. par an à payer en sus du prix d'abonnement, selon l'avis donné dès le 3e numéro.

Lorsque quelqu'un s'abonnera dans le cours d'un semestre, et qu'on ne pourra pas lui compléter le semestre, il ne paiera que pour le restant du semestre, le désir des propriétaires étant que tous ses abonnements expirent aux mêmes époques, afin que l'avis qu'ils donneront le dernier mois de chaque semestre puisse servir à tous les Abonnés.

A la fin de l'année les Abonnés recevront gratis une Table des Matières.

S'adresser par lettres affranchies aux propriétaires soussignés, Basse-Ville, Rue Lamontagne, No. 6.

FRÉCHETTE & C^{ie}.

Imprimé et publié par ETIENNE PARENT, Avocat, No. 3, Rue La Porte, Québec, et JEAN BAPTISTE FRÉCHETTE, Imprimeur, No. 6, Rue Lamontagne, Basse-Ville, Québec, Propriétaires.